



Compte rendu réunion du groupe de travail rénovation du BAC PRO EMM

Mercredi 15/03/2017 La Défense

La réunion s'est déroulée en présence de : M. Garziano, Mme Lefèvre-Pestel (absente le matin), Mme Desbois, M. Bach (IGEM), M. Leonard (IGEM), M. Hasler (IGEM), M. Lerey (AFD/ CMA), Mme Bodmer (pêche), deux représentants des directeurs LPM (M. Beric et M. Tudesc), deux représentants pour l'intersyndicale CGT-CFDT, M. Simon SNETAP.

Premier point : Bilan de la seconde réunion GT BAC PRO EMM

Rappel du cadre dans lequel se place cette réforme. Les points suivants étaient ressortis des échanges:

- Importance des PFMP (périodes de formation en milieu professionnel)
- 1ère tendance à la réduction du volume hebdomadaire pour une raison d'organisation dans les établissements (M. Garziano a souligné le fait que l'administration allait de plus en plus s'intéresser aux heures réellement effectuées).
- CCF : Nécessité de simplification.
- Maintien de la certification intermédiaire.
- Ampleur du repositionnement des élèves, signe d'une demande de polyvalence de leur part.
- Nécessité de la continuité entre le CAP et le BAC PRO.
- Nécessité de continuité entre secondaire et supérieur.

Second point : Présentation des différents travaux (Directeurs LPM, Snetap, CGT-CFDT, FOMM CGT).

Le débat a surtout tourné autour des propositions des directeurs et du SNETAP qui sont très proches. Il ressort de ces propositions qu'en intégrant le certificat de matelot de pont, le 250 kW et le 750 kW, il reste un volume horaire qui peut être alloué pour l'enseignement lié au 3000 kW et donc au maintien des prérogatives.

M. Garziano : Rappel que l'OCQM est préalable au 3000 kW. Qu'actuellement la formation maritime française n'est pas conforme aux amendements de Manille puisqu'il faut moins de temps de formation pour obtenir le 3000 kW en formation initiale qu'en formation continue.

Il a ajouté que la certification actuelle du BAC PRO EMM était un fonctionnement temporaire et qu'elle ne pouvait pas continuer sous cette forme, qu'il était difficile de ressortir une partie du programme d'OCQM qui pourrait correspondre à un diplôme 3000 kW limité.

Il a également ajouté qu'il voyait plutôt l'utilisation du volume horaire supplémentaire disponible pour la certification de matelot électrotechnicien.

M. Lerey et Mme Bodmer : Ne voient pas l'intérêt lié au 3000 kW pour les BAC PRO EMM, seul le 750 kW les intéresse. Avec, pour Mr Lerey, un renforcement nécessaire dans certains domaines (frigo, clim, électricité...).

Le SNETAP a ensuite souligné la conséquence de la diminution des prérogatives sur l'articulation avec le BTSM (la marche risquait d'être trop haute). L'IGEM nous a répondu que le niveau requis pour l'intégration au BTSM était le 750 kW.

En ce qui concerne le volume horaire hebdomadaire, il semble que l'on soit bien sur une base de 32 heures hebdomadaires obligatoires + 2,5 heures d'accompagnement personnalisé.

Troisième point : Synthèse des différentes propositions

Durant l'après-midi, une synthèse nous a été présentée. Pendant cette présentation nous avons échangé sur l'impossibilité de réaliser les enseignements de façon modulaire et la nécessité de

lisser l'enseignement du certificat de matelot pont sur deux ans (jusqu'à la certification intermédiaire). L'IGEM s'y est opposée assez fortement. Elle souhaite que la seconde soit consacrée à l'enseignement du certificat de matelot pont et au 250 kW uniquement, sans plus d'argument qu'une opposition systématique.

Quatrième point : Calendrier et axe de réflexion :

L'administration est toujours dans l'optique de mettre en place les BAC PRO rénovés à la rentrée de septembre 2018, même si elle s'aperçoit qu'il n'y a pas de marge de manœuvre.

Le calendrier reste donc inchangé. Cependant elle souhaite mettre en place des réunions au mois de juin avec des enseignants pour travailler sur un document martyr qui servira de base à la rédaction des nouveaux référentiels.

D'autre part elle souhaite que lors des prochaines réunions du groupe de travail soient abordées les questions suivantes :

- Comment préparer mieux aux métiers de marin de demain?
- Comment mieux prendre en compte l'environnement?
- Comment travaille-t-on sur le suivi de l'insertion des élèves dans le secteur maritime?

En conclusion : Même si cela ne nous a pas été clairement annoncé, il semble qu'il sera impossible de maintenir les prérogatives du BAC PRO EMM au niveau actuel, même pour un 3000 kW limité en distance.

Le volume horaire hebdomadaire semble acté à 32 heures d'enseignement obligatoire et 2,5 heures d'accompagnement personnalisé.

L'acharnement à vouloir maintenir l'enseignement du certificat de matelot pont en classe de seconde indique clairement que le projet de seconde généralisée reste un objectif fort de l'administration. Ce sentiment a été confirmé par la réunion sur la rénovation du BAC PRO CGEM qui s'est tenue le lendemain.

**Pour le SNETAP FSU
Gurvan SIMON**